

Commission « Société, environnement et qualité de vie »
Rapporteur.e.s : Henri DAUCE et Sylvie MAGNANON

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique et définition du périmètre d'étude »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le PNR d'Armorique est classé en PNR jusqu'au 10 septembre 2024. Le renouvellement du classement se fonde sur la proposition d'une nouvelle charte, qui devra être établie pour 15 ans. C'est à la Région qu'il reviendra d'engager la révision de la charte, de déterminer un périmètre d'étude, et de définir les modalités de l'association des collectivités territoriales concernées et de la concertation avec les partenaires intéressés.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

2.1. Concernant les motivations et enjeux de la demande de révision

Le CESER approuve sans réserve la décision du Syndicat mixte de gestion du PNRA de poursuivre le projet de PNR afin de conforter et d'amplifier le développement durable du territoire d'Armorique. Le PNRA est un territoire doté d'atouts considérables en termes de patrimoines naturels, culturels et paysagers. Ses instances ont un rôle majeur à jouer pour faire vivre et valoriser ces patrimoines, en y associant la population et les acteurs territoriaux.

Le CESER souhaite l'émergence d'une nouvelle charte intégrant pleinement les enjeux des transitions et du développement durable, tels qu'exprimés dans la Breizh Cop et le SRCE. Le PNRA offre une grande diversité de situations écologiques, démographiques, sociales, économiques où peuvent être inventées de nouvelles solidarités entre zones urbaines, périurbaines et rurales, une plus grande continuité entre « le monde de la terre », le littoral et « le monde de la mer », et une mise en synergie des trois piliers du développement durable : environnement, social, économie.

Le CESER rappelle qu'il a édité plusieurs études qui sont, du fait de leur caractère transversal, à même de nourrir positivement le futur projet de territoire : « Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions » (octobre 2020) ; « Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne » (juin 2016) ; « Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040 » (octobre 2016).

2.2. Concernant le périmètre d'étude du projet de charte 2024-2039

Un élargissement sensible du périmètre du Parc est envisagé : 68 communes sont proposées, dont 25 non adhérentes pour l'instant. Le CESER prend acte de cette proposition, en appréciant qu'elle soit le fruit d'une concertation étroite entre le Syndicat mixte du PNRA, la Région et le Département du Finistère : cela offre la possibilité d'un engagement collectif dans le futur projet.

La concordance avec le périmètre du futur Géoparc permettra de valoriser le PNRA en tant que haut lieu géologique européen. Le CESER note aussi avec satisfaction le souhait de prendre en compte un ensemble d'îlots non submersibles et habités situés dans l'archipel de Molène, et de la Rade de Brest, vaste étendue marine non incluse dans le Parc naturel marin d'Iroise. Ainsi, avec ces espaces maritimes, avec les communes littorales bordant la rade de Brest et la baie de Douarnenez, avec les Monts d'Arrée et le Menez Hom, avec les communes agricoles bordant

au sud et au nord les Monts d'Arrée, le périmètre d'étude du futur projet de Parc apparaît pertinent et cohérent. Il illustre la diversité paysagère, sociologique et économique d'une grande partie du Finistère, ainsi que les enjeux majeurs de ce territoire : promouvoir la préservation et la valorisation d'un patrimoine remarquable comme moteur d'un développement économique et social pérenne, attractif, dynamique et solidaire. Ce périmètre permet judicieusement de renforcer la présence du Parc dans les intercommunalités et ainsi de se rapprocher de l'échelle d'élaboration des documents d'urbanisme, outils de préservation, de développement et d'aménagement.

2.3. Concernant les modalités d'association des collectivités et autres acteurs

Le CESER salue la volonté de mettre en place un dispositif de concertation pour la révision de la charte. Il recommande la mise en œuvre d'un processus participatif dès les premières phases de réflexion, en associant les associations et les représentants des organismes professionnels le plus en amont possible, afin de garantir la contribution de toutes et tous au développement durable du territoire. Il serait également utile de renforcer la contribution de la société civile à la révision de la charte : le CESER pourrait participer au futur « conseil de développement scientifique et citoyen » qui sera créé pour appuyer les instances de gouvernance du PNRA.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne
Procédure de renouvellement du classement du Parc naturel régional d'Armorique et
définition du périmètre d'étude

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 91

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 2

Jean-Paul RIAULT (FRSEA)

Thierry MERRET (Personnalité qualifiée)

Adopté à l'unanimité